

Procès-verbal du Conseil Communautaire

Jeudi 23 mai 2024 à 19H30

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes des Quatre Vallées dûment convoqué, s'est réuni en présentiel, à la salle du Conseil à Ferrières-en-Gâtinais, sous la présidence de Monsieur Gérard LARCHERON, Président.

Date de convocation au Conseil de Communauté : 17/05/2024

M. LARCHERON remercie les membres présents et procède à l'appel des délégués communautaires. Le quorum est atteint.

Les Communes sont représentées par leurs délégués.

Présents : M. Jean-Luc D'HAEGER, M. Jean-Claude DELLION, M. Jean-Louis VERCRUYSSSEN, Mme Françoise BERNARD, M. Daniel CONSTANT, Mme Isabelle MARTIN, M. Joël LELIEVRE, Mme Malika GUILLIN-VOLLETTE, M. Jean BERTHAUD, Mme Sophie VRAI, M. Guy DUSOULIER, Mme Delphine PELLET, M. Daniel FRISH, Mme Sylvie DE KILKHEN, M. Gérard LARCHERON, Mme Sylvie COSTA, M. Frédéric NERAUD, Mme Muriel CHAUVOT, M. Jacques DUCHEMIN, M. Alain BEAUNIER, Mme Nathalie ROUX, Mme Evelyne LEFEUVRE, M. Philippe FOURCAULT, Mme Martine RICHARD, M. Eric CAILLARD, Mme Marie-José THOMAS, M. Pascal DROUIN, M. Rémi DURAND, M. Claude MADEC-CLEÏ, M. Éric BUTTET, M. Joël FACY, M. Pascal DE TEMMERMAN, Mme Hélène DHAMS, M. Sébastien DEQUATRE, M. Jacques HUC, Mme Céline GADOIS, M. Claude LELIEVRE, Mme Françoise WOEHRLE, Mme Chantal LAMIGE-ROCHE.

Absents excusés : M. Jean-François ACERRA, M. Daniel MARIA.

Absents excusés et représentés : Mme Angélique LEROY a donné pouvoir à M. Jean BERTHAUD, Mme Florence BAILLOUX a donné pouvoir à M. Jacques DUCHEMIN, Mme Christine CREUZET a donné pouvoir à M. Pascal DROUIN, Mme Bernadette PERON a donné pouvoir à Mme Hélène DHAMS, M. Michel HARANG a donné pouvoir à M. Claude MADEC-CLEÏ.

Mme Muriel CHAUVOT est élue secrétaire de séance.

En exercice : **46**

Présents : **39**

Absents : **2**

Pouvoirs : **5**

Votants : **44**

Assistaient à la réunion :

Pour le personnel de la CC4V, Mme Karine BOUQUET, DGS et Mme Aurélie GOUSSET, secrétariat.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 28 mars 2024 a été, à la majorité, approuvé par les élus présents lors de ce Conseil.

M. Madec- Cleï indique qu'il ne votera pas le Procès-verbal, car cela ne s'est pas passé normalement pour la délibération du SPANC. Il indique que des élus avaient demandé le vote à bulletin secret.

Mme Woehrlé précise qu'elle l'a entendu.

M. Larcheron précise que l'enregistrement a été réécouté et cette demande n'a pas été enregistrée. Le micro n'était sans doute pas ouvert.

M. Berthaud indique que lors du 1^{er} vote de la délibération du SPANC, il a été oublié de comptabiliser un vote, d'où la nouvelle demande de lever les mains pour procéder au comptage.

I. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1. FINANCES

A. APPROBATION DU CONTRAT D'ENGAGEMENT DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS ENTRE LA CC4V ET LE DEPARTEMENT DU LOIRET (CC/2024/05/01)

VU le CGCT,

Dans le cadre des aides Départementales aux collectivités, le Département du Loiret a créé le fonds départemental de soutien aux projets structurants en faveur des EPCI, afin de les accompagner dans leurs initiatives de développement.

Les contrats d'engagement de soutien aux projets structurants, d'une durée de 3 ans (2024-2026) sont établis entre chaque EPCI et le Département afin de répertorier les projets qui devraient bénéficier d'une aide financière.

A ce titre, le montant à répartir sur le territoire de la CC4V est de 951 208 €, et sera affecté conformément au tableau joint en annexe.

Le Conseil de Communauté, à la majorité :

- **APPROUVE** le contrat d'engagement départemental de soutien, tel que défini dans le tableau joint en annexe.

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le contrat, ainsi que tout document y affèrent.

Remarques :

M. Berthaud s'abstient, car il n'est pas d'accord sur le projet de cuisine centrale.

M. Larcheron rappelle qu'un fléchage de l'ancien volet 2021-2023 a été réalisé sur la maison de santé de Dordives.

Décision du Conseil de Communauté : **MAJORITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **1 (M. Jean Berthaud)**

B. ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS SPORTIFS : REVERSEMENT AUX COMMUNES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'ANNEE 2023 (CC/2024/05/02)

VU l'avis du Bureau du 13 mai 2024,

VU les statuts de la CC4V sur la compétence sportive,

Chaque année, il est demandé aux communes de recenser les heures réalisées et effectuées par leurs services techniques pour l'entretien des équipements sportifs afin que la Communauté de Communes rembourse ces prestations.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le reversement aux communes, conformément au tableau joint en annexe,

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions avec les Communes concernées, à mandater les dépenses et à mettre en œuvre toutes les autres formalités administratives.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au BP 2024 de la CC4V.

Remarques :

Mme Chauvot indique que la méthode de calcul sera revue pour les heures réalisés en 2024.

Mme Woehrlé est surprise de la différence du coût horaire.

M. Larcheron indique que le montant de 105,85 € est le prix d'une équipe alors que 16,50 € est pour une seule personne.

Mme Woerlé se demande si la commune de Treilles possède des équipements sportifs car le service communal tond derrière la salle polyvalente où il y a 2 structures de sport mais elle ne demande pas de remboursement. Elle veut connaître les critères pour obtenir un remboursement.

M. Larcheron indique que cela concerne les équipements sportifs mais pas les abords des équipements. Des plans ont été faits il y a quelques années pour valider les équipements qui sont à la charge de la CC4V, mais cela peut être revu.

Mme Chauvot indique qu'il a été dit en réunion de bureau que ce book serait communiqué à tous les élus un fois remis à jour car il a été fait en 2020. Ce book répertorie tous les équipements sportifs avec les superficies.

Mme Woehrlé demande si le montant de remboursement pour la commune de Corbeilles se cumulera avec le contrat passé avec la société AgriPaysage pour la tonte du stade de Corbeilles.

Mme Chauvot indique que le montant du remboursement concerne l'année 2023. Pour 2024, la commune de Corbeilles a demandé à faire faire la tonte par une entreprise. Les montants ne se cumuleront pas.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **44**

Contre : **0**

Abstention : **0**

3. URBANISME

A. AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR LA SOCIETE EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES - ETABLISSEMENT ROLAND POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER LA CARRIERE DE CALCAIRES SISE SUR LES COMMUNES DE PREFONTAINES ET DE TREILLES-EN-GATINAIS (CC/2024/05/03)

La Communauté de Communes des 4 Vallées a été destinataire d'un courrier de la Direction départementale de la protection des populations, l'informant du lancement d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Eiffage GC Infra Linéaires - Etablissement ROLAND pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière de calcaires sise sur les communes de Préfontaines et de Treilles-en-Gâtinais

L'enquête publique se déroule du 13 avril au 17 mai 2024 inclus, suivant les modalités de l'arrêté préfectoral en date du 12 mars 2024 prescrivant une enquête publique.

Le conseil communautaire peut adresser un avis sur la demande au plus tard le 1er juin 2024.

Les activités d'exploitation de carrière de calcaires étant inscrites à la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), elles doivent faire l'objet d'une autorisation préfectorale après enquête publique.

VU l'arrêté préfectoral en date du 12 mars 2024, prescrivant une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Eiffage GC Infra Linéaires – Etablissement ROLAND pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière de calcaires sise sur les communes de Préfontaines et de Treilles-en-Gâtinais

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L.123-6, L.123-9 à L.123-18, L.181-10 et R.123-1 à R.123-23, R.181-36 et R.181-38,

VU le dossier mis à l'enquête publique, consultable et téléchargeable pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet des services de l'Etat dans le département du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/index.php/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir/EIFFAGE-GC-Infra-Lineaires-Ets-ROLAND-a-PREFONTAINES-et-TREILLES-EN-GATINAIS> .

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur le dossier de demande d'autorisation environnementale porté par la société Eiffage GC Infra Linéaires – Etablissement ROLAND pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière de calcaires sise sur les communes de Préfontaines et de Treilles-en-Gâtinais.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **44**

Contre : **0**

Abstention : **0**

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMERCE

A. CESSION D'UNE PARCELLE SISE DANS LA ZA DU BOIS CARRE A LA SOCIÉTÉ SCI DES 5 PROVINCES (CC/2024/05/04)

La SCI des 5 Provinces sise Zone artisanale La Carraire, avenue de la Saladelle à Miramas - 13140, souhaite se développer en réalisant, soit un nouveau bâtiment, soit une extension dans la ZA de la Plaine du Marchais Sillon à Ferrières en Gâtinais.

VU le courrier d'intérêt de ladite SCI du 25 novembre 2023 à acquérir une nouvelle parcelle ;

VU le prix du foncier de la ZA de la Plaine du Marchais Sillon d'un montant de 15,50 HT/m² ;

Le Conseil de Communauté, à la majorité :

- **VEND** à la SCI des 5 Provinces sise Zone artisanale La Carraire, avenue de la Saladelle à Miramas - 13140, la parcelle adjacente à celle cadastrée YA 151 d'une surface totale de 5 055 m², située dans la ZA de la Plaine du Marchais 78 352,50 € HT, soit 94 023 € TTC. La déclaration au cadastre de cette parcelle est en cours de numérotation auprès des services concernés.

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette transaction.

Décision du Conseil de Communauté : **MAJORITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **1 (Mme Sylvie Costa)**

B. MODIFICATION DE LA SURFACE DE VENTE A LA SOCIETE SCI CG IMMOBILIER (CC/2024/05/05)

La SCI CG Immobilier située 22 bis rue des Longues Raies à SENS – 89 – immatriculée au RCS sous le numéro 503 168 700 000 14 souhaite acquérir deux parcelles appartenant à la CC4V sous les n° 2029 d'une surface de 4 819 m² et 2030 pour 1 268 m² pour une future prise à bail par l'entreprise Routes et Chantiers Modernes sise à SENS également, entreprise de travaux publics.

VU la lettre d'intérêt reçue en date du 5 février 2023 de la SCI CG Immobilier à acquérir les parcelles cadastrées 2029 et 2030 d'une surface totale de 6 087 m² à Fontenay sur Loing au prix de 15,50 € HT/m² viabilisées ;

VU la délibération 2023/09/17 du 28 septembre 2023 et 2024/02/11 du 21 février approuvant la cession des parcelles cadastrées 2029 et 2030,

VU le bornage effectué par le cabinet Géomexpert précisant les surfaces réelles de l'emprise des deux parcelles faisant apparaître une surface réelle totale de 6 087 m² en lieu et place des 6 400 m² telles que définies dans les plans cadastraux ;

CONSIDERANT que la surface cédée ne correspond plus à celle définie dans la délibération n° 2023/09/17 ayant pour conséquence d'en modifier le prix de vente total ;

Le Conseil de Communauté, à la majorité :

- **MODIFIE** la cession par la CC4V des parcelles 2029 et 2030 pour une surface totale de 6 087 m² pour un prix de 94 348,50 € HT, soit 113 218,20 € TTC, en lieu et place des 119 040 € TTC indiqués dans la précédente délibération ;

- **AUTORISE** le Président à signer les actes notariés et à faire toutes les formalités nécessaires ;

Remarque :

Mme Lefevre indique que le service ADS (Autorisation du Droit des Sols) est en attente des renseignements concernant le permis de construire des deux parcelles.

Décision du Conseil de Communauté : MAJORITE

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **1 (Mme Sylvie Costa)**

5. CULTURE - PATRIMOINE - TOURISME

A. ADOPTION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DE MARCHES DE JALONNEMENT, DE SECURISATION ET D'EQUIPEMENT DE LA VALLEE VEL'EAU ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA CLERY DU BETZ ET DE L'OUANNE (3CBO), LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 VALLEES (CC4V) ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GATINAIS EN BOURGOGNE (CCGB) (CC/2024/05/06)

Pour mémoire, l'ordonnance n° 2015-899 sur les marchés publics offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à

rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Les 3 EPCI sont unies dans le développement d'un nouveau produit d'attractivité touristique : la véloroute dénommée « La Vallée Vél'eau ». Cette véloroute traverse 11 communes en longeant la Cléry/Clairis sur 43 km. Elle débute à Vernoy, non loin de la source de la rivière et se termine à Dordives, point de jonction avec la Scandibérique.

Dans le cadre de la réalisation de cette véloroute, la 3CBO, la CC4V et la CCGB lancent des marchés publics identiques relatifs au jalonnement, à la sécurisation et à l'équipement de la Vallée Vél'eau.

Aussi, il a été décidé de créer un groupement de commandes en vue de :

- L'acquisition et l'installation des panneaux de jalonnement,
- L'acquisition et l'installation des panneaux de signalétique automobile,
- L'acquisition et l'installation de mobiliers urbains,
- L'acquisition et l'installation de mobiliers techniques spécifiques à la pratique du vélo,
- L'acquisition et l'installation de panneaux « Relais Information Service » (RIS).

Au regard des montants estimés, la procédure nécessaire à la passation des marchés sera la procédure adaptée. Il conviendra donc de désigner dans la convention les membres de la commission d'ouverture des plis et de préciser leurs rôles.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement de ce groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente note.

Il convient aujourd'hui d'autoriser la passation d'un groupement de commandes entre les trois communautés de communes (3CBO, CC4V et CCGB) en fonction des délais inhérents aux collectivités et d'approuver la convention afférente.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU les statuts de la CC4V ;

VU le schéma directeur de la signalétique cyclable établi par l'agence VIZEA le 09 septembre 2022 pour la tranche Dordives – Courtenay ;

VU le schéma directeur de la signalétique cyclable établi par l'agence VIZEA le 06 juin 2023 pour la tranche Savigny-sur-Clairis – Vernoy ;

VU le projet de convention de groupement de commandes, joint à la présente délibération, dans le cadre de la passation de marchés de jalonnement, de sécurisation et d'équipement de la Vallée Vél'eau entre la 3CBO, la Communauté de Communes des 4 Vallées (CC4V) et la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne (CCGB) ;

VU l'avis favorable des Commissions « Développement Durable et Touristique » en date du 12 mars 2024,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la passation d'un groupement de commandes entre la 3CBO, la CC4V et la CCGB pour le lancement de plusieurs marchés en vue du jalonnement, de la sécurisation et de l'équipement de la Vallée Vél'eau.

- **APPROUVE** la convention de groupement de commandes annexée à la présente délibération ;

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de groupement de commandes au nom de la 3CBO et en qualité de coordonnateur du groupement de commandes ;

- **PROPOSE**, suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Durable et Touristique » du 12 mars 2024, les Conseillers Communautaires suivants pour siéger au sein de la commission d'ouverture des plis :

- Mme Muriel CHAUVOT
- Mme Hélène DHAMS

Remarques :

M. Berthaud demande s'il y a des travaux de mobilier urbain en liaison avec le vélo.

Mme Dhams précise que oui.

M. Berthaud indique que les intercommunalités ont la responsabilité du suivi de cette affaire.

Mme Dhams indique que la CC4V cherche des modèles de sécurisation mais ce n'était pas prévu au budget 2024.

M. Larcheron indique qu'il faut connaître le montant de l'opération pour l'inscrire au budget, et le prévoir lors d'une décision modificative.

Mme Dhams indique que la CC4V aura le montant le plus élevé contenu des aménagements routiers et autres.

M. Berthaud indique qu'il est important d'inscrire une somme au budget au plus vite car les deux autres intercommunalités sont prêtes.

M. Larcheron indique que le budget sera étudié en commission finances et une délibération sera faite pour acter le montant.

Mme Dhams indique que Mme Margot Duval, chargée de mission de la revalorisation de la Cléry, l'a informée que la Région souhaitait une globalisation des demandes de subvention pour les 3 EPCI.

M. Néraud indique que le PETR assure la coordination au niveau du territoire mais n'est pas le payeur. L'opération pour la CC4V est d'environ 150 000 € dont 60 000 € apportés par la Région dans le cadre du CRST, le solde de 90 000 € est à la charge de la CC4V. Sur la somme globale de 250 000 € attribuée pour l'action boucle à vélo par la Région, il reste un reliquat de 50 000 € non engagé et non fléché.

M. Larcheron indique qu'il y a un point délicat. C'est la traversée de la RD2007, au niveau du feu rouge à Dordives, qu'il faut sécuriser pour la traversée des piétons et des vélos. Il y aura probablement un surcoût à ce niveau-là, car il n'y a pas que le fléchage et des pancartes à mettre.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **44**

Contre : **0**

Abstention : **0**

**B. MUSÉE DU VERRE ET DE SES MÉTIERS - CONVENTION TYPE DE DÉPÔT PRIVÉ
(CC/2024/05/07)**

VU le CGCT ;

VU les statuts de la CC4V,

VU l'arrêté préfectoral du 14 avril 2016 portant modification des statuts de la CC4V, suite au transfert de compétence en matière d'équipements culturels pour le Musée du Verre de Dordives et la Maison des Métiers d'Art de Ferrières à compter du 01/07/2016,

VU le Bureau du 13 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT que la CC4V, Service culturel musée du Verre et de ses Métiers, sera amenée à formaliser, par des conventions, des dépôts privés de pièces en vue de la réhabilitation de la scénographie du musée, il convient d'établir une convention type dans laquelle pourront être précisées les conditions des prêts ainsi que les engagements du déposant et du dépositaire.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place de la convention type de dépôt privé avec la CCAV, Service culturel Musée du verre et de ses Métiers, annexée à la présente délibération,

- **AUTORISE** le Président à signer ces conventions et tout document relatif à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **44**

Contre : **0**

Abstention : **0**

6. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

A. MODIFICATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL RAMASSAGE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SMIRTOM) (CC/2024/05/08)

VU la délibération prévoyant l'adhésion de la CC4V au SMIRTOM ;

VU les statuts du SMIRTOM ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, applicable aux EPCI, qui précise qu'il est voté au scrutin secret s'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, sauf si le conseil décide, à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,

CONSIDÉRANT que les statuts du SMIRTOM prévoient que le nombre de membres au sein du syndicat est porté à 5 titulaires et 5 suppléants pour la CC4V ;

CONSIDERANT la démission de M. Didier GIBAULT au poste de suppléant,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **MODIFIE** le tableau des délégués (5 titulaires et 5 suppléants) au sein du SMIRTOM :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Gérard LARCHERON	Mme Pascaline BATS
M. Daniel FRISCH	M. Jean BERTHAUD
M. Jean-Luc D'HAEGER	M. Pascal DE TEMMERMAN
M. Michel HARANG	M. Jean-Louis VERCRUYSSSEN
Mme Céline GADOIS	Mme Françoise BERNARD

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents s'y rapportant.

M. Berthaud demande s'il est possible de modifier le tableau en désignant M. Frisch titulaire et lui en suppléant.

M. Larcheron indique que le tableau sera modifié.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **44**

Contre : **0**

Abstention : **0**

B. MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CC/2024/05/09)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2121 – 33,

VU le Code Général des Impôts, article 1609 nonies C IV,

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2010/12/08 du 9 décembre 2010, instituant la Fiscalité Professionnelle Unique,

VU la délibération 2020/07/22 du 10 juillet 2020 ayant pour objet la création et la constitution d'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), représentée par 19 membres dont 1 titulaire et 1 suppléant par commune désignés par les communes et que le Président de la CC4V sera membre de droit avec voix consultative

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **MODIFIE** la composition de la CLECT au regard du tableau annexé ci-après :

M. Larcheron, Président de la CC4V, membre de droit de la CLECT

COMMUNES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
LE BIGNON-MIRABEAU	M. Jean-François BASCHET	M. Jean-Luc D'HAEGER
CHEVANNES	M. Jean-Claude DELLION	M. Mathieu WALOCQ
CHEVRY-SOUS-LE-BIGNON	Mme Karine RODRIGUEZ	M. Alban PETITPAS
CORBEILLES	Mme Françoise BERNARD	M. Joël LELIEVRE
COURTEMPIERRE	Mme Malika GUILLIN-VOLLETTE	Mme Pascaline BATS
DORDIVES	M. Jean BERTHAUD	M. Guy DUSOULIER
FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS	Mme Florence BAILLOUX	Mme Muriel CHAUVOT
FONTENAY-SUR-LOING	M. Philippe FOURCAULT	Mme Martine RICHARD
GIROLLES	M. Pascal DROUIN	Mme Christine CREUZET
GONDREVILLE-LA-FRANCHE	M. Rémi DURAND	M. Philippe HALOT
GRISELLES	M. Claude MADEC-CLEI	M. Stéphane BIK
MIGNÈRES	M. Éric BUTTET	Mme Brigitte CAILLER
MIGNERETTE	M. Joël FACY	Mme Cécile FARNAULT
NARGIS	M. Pascal DE TEMMERMAN	Mme Bernadette PERON

PRÉFONTAINES	M. Michel HARANG	Mme Karine THIERRY
ROZOY-LE-VIEIL	M. Jacques HUC	Mme Anne-Sophie CARBONELLE
SCEAUX-DU-GÂTINAIS	Mme Céline GADOIS	M. Claude LELIEVRE
TREILLES-EN-GÂTINAIS	Mme Françoise WOEHRLE	M. Laurent ROGER
VILLEVOQUES	Mme Chantal LAMIGE-ROCHE	M. Éric GAGNON

- **AUTORISE** le Président et la Vice-Présidente déléguée, à signer toute pièce relative à l'exécution de cette délibération.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **44**

Contre : **0**

Abstention : **0**

C. DESIGNATION DE REPRESENTANTS ELUS DE LA CC4V AUX COMITES LOCAUX DE L'EMPLOI DU GATINAIS MONTARGOIS DISPOSITIF TERRITOIRES D'INDUSTRIE (CC/2024/05/10)

L'Etat et la [Région Centre-Val de Loire](#) réunit régulièrement depuis 2018 les partenaires de l'Emploi et de l'Insertion, le [Département du Loiret](#), la Mission Locale de Montargis, la [CCI Loiret](#), [DEV'UP Centre-Val de Loire](#), les représentants d'entreprises, les Présidents des communautés de communes et les chargés de développement économiques au Comité de Développement pour l'Emploi (CODEVE) pour effectuer une surveillance des chiffres liés à l'emploi, réfléchir à des actions permettant d'optimiser les recrutements offerts par les entreprises en déficit de candidats par des actions de formation pouvant bénéficier de différents leviers de financements et mutualiser les ressources de l'ensemble des acteurs de ces comités pour renforcer l'attractivité de notre territoire.

Dès 2019, le Gâtinais Montargois a été inscrit dans le programme étatique « Territoires d'Industrie » visant à réindustrialiser la France et/ou à soutenir l'innovation et l'investissement des entreprises industrielles.

En 2023, il a bénéficié du renouvellement de cette labellisation dans le cadre de « Territoires d'Industrie – phase 2 » 2023/2027 dont l'action des CODEVE y est inscrite.

C'est dans ce cadre que la Préfecture du Loiret, par son Sous-Préfet Régis Castro, ainsi que la Région par son Président François Bonneau, ont souhaité faire évoluer ce comité vers la création de Comités Locaux pour l'Emploi (CLE) tout en maintenant l'ensemble des acteurs institutionnels et entreprises déjà présents.

Par courrier en date du 7 mai 2024 adressé à chaque Communauté de Communes du bassin de vie, il est demandé de désigner 2 membres élus de chaque EPCI pour les représenter au sein de cette instance.

VU la demande de la Préfecture et de la Région par courrier en date du 7 mai 2024 demandant la désignation de 2 représentants élus de la CC4V ;

VU l'implication de la CC4V dans le dispositif « Territoires d'Industrie » depuis l'origine et de sa mobilisation pour le développement économique et le maintien/développement de l'emploi ;

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **DESIGNE :**

- M. Gérard Larcheron, Président de la CC4V, et de M. Rémi Durand, Vice-Président en charge

de l'économie, de l'emploi et de la formation, pour y siéger au titre de la Communauté de Communes des Quatre Vallées ;

- **AUTORISE** M. le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **44**

Contre : **0**

Abstention : **0**

6. AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES À DÉLIBÉRATION - Information du Conseil

A. Décisions prises en application de l'Article L. 5211-10 du CGCT : Délégations au Président par le Conseil de Communauté.

24/08 du 13 mai 2024	Ancien collègue : Signature de l'avenant n°2 avec l'entreprise TPIG pour un montant de 33 176.40 € HT soit 39 811.68 € TTC pour les travaux complémentaires de dépose de l'étanchéité.
24/09 du 13 mai 2024	Ancien collègue : Signature de l'avenant n°1 avec l'entreprise BRAUN ETANCHEITE pour un montant de 55 998.97 € HT soit 67 198.76 € TTC pour les travaux complémentaires de mise en conformité du complexe d'étanchéité.
24/10 du 13 mai 2024	Signature du devis auprès de la société AGRI PAYSAGE pour un montant de 10 094.95 € HT soit 12 113.94 € TTC pour la tonte et l'entretien du stade de Corbeilles pour l'année 2024.
24/11 du 13 mai 2024	Signature du devis auprès de la société LOISEAU TEDDY pour un montant de 13 143.20€ H.T soit 15 771.84 € TTC pour la tonte et l'entretien du stade de Dordives pour l'année 2024.

7. TRAVAUX DES COMMISSIONS

1) Actions Sociales, Santé, Maison de santé - Mme Evelyne LEFEUVRE

- Mme Isabelle MARTIN (conseillère déléguée)

Mme Lefeuvre indique que le Dr Filippi s'est installée au cabinet médical de Ferrières en Gâtinais le 6 mai. Le médecin est pris en charge financièrement par la Région, la secrétaire par la CC4V via le GIP Pro Santé.

Les patients prioritaires sont ceux du Dr Vidal, elle ne prend pas d'enfant actuellement. Elle a déjà inscrit 700 patients.

M. Berthaud indique également l'arrivée du Dr Sabatier à Dordives. Les consultations sont le lundi et mardi. Il y a beaucoup de demande. La secrétaire du Dr Rezeau a pu être reprise au même poste.

L'inauguration des 2 cabinets médicaux aura lieu le 21 juin.

Mme Gadois trouve dommage qu'il n'y ai pas eu plus d'informations sur le plan intercommunal.

M. Larcheron explique qu'il a été prévenu le vendredi précédant l'ouverture du cabinet, mais pas d'informations précises

Mme Lefevre fait le point sur la création de l'association « Des mots pour le dire ». Des flyers ont été distribués pour des cours de français. Des retours sont attendus pour septembre, ce seront des ateliers itinérants.

Mme Lamige-Roche indique qu'elle doit se rendre dans les entreprises avec M. Fourcault et démarcher les écoles.

Mme Martin indique que le travail continue sur l'organisation du forum « Accès aux droits » du 28 septembre. Lors du forum, aura lieu également un marché des producteurs locaux, une structure gonflable et des jeux pour les enfants. Un flyer est en cours d'élaboration par le service communication.

Mme Martin a assisté à une soirée « Santé vous bien dans le Montargois » le 22 mai à Vimory organisé par le CPTS Gâtinais Montargois pour attirer des professionnels de santé sur le territoire. Il y avait de nombreux témoignages de professionnels de santé installés sur le territoire ainsi qu'une présentation par le proviseur du lycée Durzy relative à la création d'un module « ambition au métier de la santé » dès la seconde pour la prochaine rentrée.

M. Larcheron était également présent lors de la soirée. Il indique que 2 jeunes médecins se sont installés l'un à Châlette, l'autre à Saint Germain des Prés. Ces médecins ont expliqué qu'ils étaient venus s'installer dans la Région car ils y étaient originaires.

Mme Chauvot indique que lors de la soirée, CAP Loiret Santé a indiqué que l'on pouvait faire appel à eux pour des financements par rapport à des installations.

2) Développement Economique & Commerce – M. Rémi DURAND

M. Durand indique que la commission développement économique aura lieu le 10 juin à 9h30.

3) Finances – Mme Muriel CHAUVOT

4) Environnement, Mobilité, Transition écologique – M. Jean BERTHAUD

La commission mobilité aura lieu le 10 juin à 11h à la suite de la commission développement économique pour permettre de lier les 2.

M. Larcheron indique que lors de précédente discussion entre EPCI, la question s'est posée sur le choix qui devrait être fait au niveau du PETR pour définir la compétence mobilité. Cela paraît difficile dans notre configuration rurale.

M. Larcheron indique que la Région a revu le transport à la demande.

M. Berthaud indique avoir accepté le transfert Compétence mobilité aux EPCI mais cela devient négatif pour les zones rurales. Il dit que faire une étude par un cabinet, il n'y croit pas.

5) Communication, Tourisme, Culture et Patrimoine – Mme Hélène DHAMS

- Culture et Patrimoine – M. Philippe FOURCAULT (conseiller délégué)

La commission tourisme aura lieu le 11 juin à 17h et la commission culture patrimoine le 25 juin à 17h30.

Mme Dhams indique qu'actuellement un travail est en cours sur le PACT 2023 et l'événement « Tapis rouge ».

Les dossiers des manifestations culturels sont en cours d'étude.

Le Gîte a une très bonne fréquentation, les circuits touristiques fonctionnent très bien.
Concert organisé par « 4 Vallée en Musique » le 16 juin à Villevoques.

Mme Dhams indique que la fréquentation de la Maison des Métiers d'Art est en hausse, elle remercie Romaric Pita pour son travail et son investissement. La diversité des expositions fait que les objets à vendre sont facile à emporter et à offrir.

Mme Dhams indique 745 visiteurs, dont 42 % de nouveaux visiteurs à la mi-mai 2024 et 573 visiteurs fin mai 2023.

M. Fourcault précise une augmentation de 39% des visiteurs par rapport à 2023 et une augmentation de 537% des ventes par rapport à l'année dernière à la Maison des Métiers d'Art.
L'exposition « Élégance et accessoires de mode » a rapporté 887 €, la visite et ateliers des métiers d'art 192 € et 48 € pour les ateliers de groupe.

M. Fourcault est invité par le maire de Milly la Forêt dont la commune reçoit le « Label Ville et Métiers d'art » et qui ouvre une maison des métiers d'art.
Il assistera à l'Assemblée générale de Ville et Métiers d'Art à Moulins le 26 et 27 septembre.
L'association « Ville et métiers d'art » organise son 1^{er} salon à Louvier du 24 au 26 mai.

6) Bâtiments, Travaux – M. Pascal DROUIN

M. Drouin fait le point sur les dossiers en cours :

- Ancien collègue : en attente de la livraison des menuiseries prévue le 10 juin
- Pôle santé Ferrières : démolition en cours mais construction arrêté à cause des fouilles archéologiques
- Salle multi activité corbeilles : 3 lots non pourvus
- Office du Tourisme : Attribution en partie des lots
- Pôle sante Dordives : lancement du DCE
- Pôle santé Corbeilles : en attente du devis du maçon

7) Aménagement de l'espace, Urbanisme – Mme Sylvie COSTA

Mme Costa fait le point sur les dossiers en cours :

- Fin de l'enquête publique PLUi, en attente du rapport du commissaire enquêteur.
- Travail sur le volet urbanisme de l'Eco parc.
- Réunion avec SOLIHA pour présenter le dispositif OPAH-OPAH RU.

8) Voiries, Réseaux – M. Joël LELIEVRE

M. Lelievre fait le point sur les dossiers en cours

- Voie nouvelle : la clôture est posée pour les batraciens
- CV21 : la piste cyclable est terminée
- Enfouissement des réseaux route de mirebeau à partir du 16 septembre (durée 2 mois)

9) Action Enfance Jeunesse – M. Claude MADEC-CLEÏ

M. Madec- Cleï indique que la commission aura lieu le 12 juin à 18h à Griselles.

M. Berthaud demande pourquoi l'Espace Jeunesse de Dordives a été fermé lors des dernières vacances.

M. Madec-Cleï indique que les congés de la directrice avaient été accordés avant qu'elle ne sache qu'elle prendrait le poste de directrice.

10) Eau & assainissement – M. Jean-Louis VERCRUYSEN

M. Vercruyssen indique qu'un Educ tour a eu lieu le 23 mai avec pour visite les travaux de renaturation du Betz sur la commune de Bransles puis la visite d'une filière hors sol à Dordives et visite de filtre planté de roseaux au gîte du Martroi à Nargis.

11) Actions sportives – M. Guy DUSOULIER

M. Dusoulier fait le point sur les points en cours :

- Ouverture d'une nouvelle section Hand ball à Corbeilles.
- Animation de l'ESG sur le thème des Jeux Olympiques
- Problème de fonctionnement entre la CC4V et les associations par des mails « agressifs » à 2 associations

Il a découvert le bulletin Echo des 4 vallées avec la thématique du sport, il aurait aimé être concerté avant la publication.

M. Larcheron indique qu'il faudrait que les élus concernés soient concertés.

Mme Dhams indique que le dernier numéro a été envoyé à l'impression sans l'avis de la direction et des élus.

M. Larcheron indique qu'il y a toujours des comportements inappropriés d'individus dans les bâtiments sportifs.

8. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

RAPPEL DES PROCHAINES RÉUNIONS DE BUREAU ET CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

- ❖ **Jeudi 4 juillet 2024 à 14h30 : Bureau**
- ❖ **Jeudi 11 juillet 2024 à 19h30 : Conseil Communautaire**

Fin de la séance à 21h45